

Règlement Concours De Chant

La Voie d'Un Ange

Ce concours de chant ouvert à tous celles et ceux qui rendent hommage au chant, permet à des artistes de tous horizons de monter sur scène dans un esprit de convivialité et de partage, il comprend **8 catégories** (Performers, Petits Loups, Ado, Avenir, Adulte, Age d'Or, Duo et + et ACI - Auteur Compositeur Interprète) **et se déroule sur 2 jours**, 1 journée sélection et 1 journée finale (**sauf pour les Petits Loups seulement le Samedi avec 1 seul passage**)

1. Conditions de participation

A. Inscription

L'inscription est confirmée par l'envoi du **bulletin d'inscription ainsi qu'un chèque de 15€** avant le **18 Septembre 2021** qui doit être envoyés à l'ordre de :

La Voie d'Un Ange
Association La Voie d'Un Ange
60 Impasse Ibarboure
64990 LAHONCE

Les inscriptions doivent être envoyées avant le **18 Septembre 2021**

B. Définition des catégories dans lesquelles concourent les candidats

Le concours de chant " La Voie d'Un Ange " est réservé aux chanteurs amateurs âgés de plus de 6 ans.

Tout chanteur professionnel, sous contrat ou sous label ne peut prétendre à participer à ce concours.

Il comprend 8 catégories :

Les Petits Loups : 6 à 9 ans, un seul passage le Samedi et inscription gratuite

Ado : 10/14 ans (être âgé de 10 ans le jour du concours) 15 candidats

Avenir : 15/20 ans (être âgé de 15 ans le jour du concours) 15 candidats

Adulte : 21/49 ans (être âgé de 21 ans le jour du concours) 20 candidats

Age d'Or : 50 ans et plus (être âgé de 50 ans le jour du concours) 15 candidats

DUO et + : (être âgé de 10 ans minimum) 5 candidats

ACI : auteurs compositeur interprète (groupe autorisé) 10 candidats

Performers : pas de groupe d'Age (10 ans minimum : Proposition d'un numéro ou d'une chorégraphie, accompagné d'accessoires, danseurs etc ...

Si les inscriptions sont complètes une liste d'attente sera mise en place.

C. Caractéristiques des chansons présentées par les candidats :

Les candidats doivent préparer 2 chansons (1 pour la journée sélection et 1 pour la journée finale si qualifié).

Il faut prévoir un titre pour les sélections et **un titre différent** pour la finale.

a. Concurrent se présentant dans la catégorie « ACI » :

Le candidat devra réellement avoir signé au minimum la musique et/ou les paroles de l'œuvre présentée (attestation sur l'honneur).

Un candidat souhaitant défendre / interpréter une chanson originale et/ou inédite d'un auteur-compositeur devra obligatoirement s'inscrire en catégorie interprètes Ado, Avenir, Adultes, Age d'Or. Dans ces 2 cas la copie du texte devra avoir été remise au jury lors des balances.

b. Support sonore / Accompagnement musical

Les candidats peuvent :

- Utiliser un support musical / audio **au format MP3 ou WAV** envoyé lors de l'inscription de préférence ou le cas échéant sur clé USB (attention support musical **sans les paroles**, même en fond, chœurs sur fond musical autorisé), **Tout lien ou bandes issues de téléchargement YouTube ou jugée de mauvaise qualité sera refusé. Tout changement de titres sera refusé après le 18 Septembre du fait de la déclaration à la SACEM.**

- S'accompagner ou être accompagnés avec le ou les instruments de leur choix, **nous proposons un clavier/piano pour les candidats qui souhaitent s'accompagner avec cet instrument et un boitier DI pour brancher une guitare**

- Être accompagné d'un musicien amateur de leur choix en guitare ou piano, (nous entendons par le mot amateur qu'il ne doit pas être sous label ou sous contrat).

Les techniciens ne peuvent malheureusement pas déroger au programme établi. Il est donc expressément demandé aux candidats de s'organiser en conséquence et de respecter le planning prévu sous peine de ne pas pouvoir faire ses essais de voix et balances. Les supports musicaux devront avoir été envoyés au préalable.

2. Jury

A. Composition du jury

Le jury est composé de 5 / 6 membres : ce sont des professionnels du monde de la musique et du chant, de personnalités culturelles, de représentants de certains médias, voire de la SACEM. L'association, organisatrice de la manifestation, se réserve le droit d'apporter toutes les modifications d'organisation nécessaires au bon déroulement du concours. Ainsi, en cas de nécessité, le jury pourra être modifié au cours de ces 2 journées.

B. Dispositions particulières relatives au jury

A l'issue des épreuves, le jury se tient à la disposition des candidats pour argumenter notations et observations et commenter les dossiers qui seront remis aux candidats. Le traitement et le système de notation et de classement sont informatisés, sécurisés et sont donc protégés de tout vice de procédure.

L'impartialité des membres du jury est acquise et foncièrement indiscutable. Dans l'éventualité où il pourrait exister un lien entre un candidat et un membre du jury, chaque membre du jury s'engage sur l'honneur à juger de façon juste, équitable et impartiale chacun des candidats. Les notations ne peuvent donc être remises en cause. Un(e) Président(e) de jury est nommé(e) par l'Association, il/elle peut être le/la même tout au long du concours. En cas de litige au niveau du déroulement des épreuves, les organisateurs feront appel à un vote du jury. En cas de litige important, le/la président(e) du Jury reste seul(e) compétent(e) en dernier recours, pour juger du bienfondé de la notation et des appréciations.

C. Critères de notation et de jugement des candidats

c1 : Tout au long des épreuves, qu'il s'agisse des épreuves de sélections ou finale, les candidats seront jugés selon les critères suivants : Pour toutes les catégories : La qualité de l'interprétation, le choix de l'œuvre, la présence scénique, la personnalité de l'interprète, la justesse, la technique, le rythme. Pour la Catégorie Auteurs-Compositeurs-Interprètes : en plus des critères déjà énoncés la qualité du texte et de la musique seront aussi appréciés

A l'issue des épreuves des Sélections, seront retenus :

3 candidats pour chaque catégorie Performers et DUO et + et ACI

5 de chaque catégorie Ado, Avenir, Adultes et Age d'Or

La notation et résultat de chaque candidat restant personnel, ils ne seront en aucun cas divulgués ou affichés aux yeux de tous. A l'issue de la finale du concours les candidats seront appelés du score le plus bas au score le plus haut pour la remise des prix.

c2. Conditions d'interprétation : Toutes les épreuves, **sélections et finales, ont lieu en public, en direct, sur scène et en présence du jury** (pas de sélections sur bande enregistrée ou à huis clos). Les candidats interprètent leur titre en intégralité.

c3. Remise des dossiers aux candidats

Les candidats sont notés par un système de grille à coefficient, leurs dossiers leurs sont remis à l'issue des épreuves et le jury se tient à la disposition des concurrents pour argumenter notations et observations.

3.Clauses particulières

Les candidats pourront s'ils le souhaitent participer au concours dans 2 catégories maximum moyennant le paiement de l'inscription pour chacune des catégories. (Exemple Adulte et Performers = 2 x 15€, Avenir, ACI, etc...)

4.Info Covid-19

Concernant les risques liés à la propagation de la Covid-19, l'Association La Voie d'Un Ange mettra toutes les mesures sanitaires recommandées en œuvre (gestes barrières, gel hydroalcoolique, distanciation, port du masque, signalétiques, prise de température sans contact à l'entrée)

A noter l'association La Voie d'Un Ange, les bénévoles ainsi que les Organisateurs se déchargent de toute responsabilités en cas de symptômes et/ou atteinte de Covid-19 des suites de la participation au Concours de Chant en tant que Candidat ou Spectateur.

Selon les recommandations qui seront en vigueur au moment du déroulement du concours, le masque sera obligatoire lors de l'accueil et durant tout le déroulement de l'évènement ainsi que lors des déplacements.

La distanciation sociale sera en vigueur et l'utilisation de gel hydroalcoolique sera également de mise.

Lors de leurs prestations, les candidats pourront enlever le masque et le remettront dès qu'ils auront terminé. Les micros seront équipés de bonnets jetables et seront désinfecté après chaque prestation.

Un document de décharge de responsabilité sera à compléter et à signer afin de pouvoir participer au Concours en tant que candidat ou spectateur. Le refus de signer cette décharge de responsabilité réserve le droit l'association La Voie d'Un Ange ainsi qu'aux Organisateurs d'exclure tout participant à cet évènement.

Bien évidemment nous vous demandons de ne pas venir si vous êtes cas contact ou si le jour d'évènement vous êtes atteint des symptômes de la COVID-19 comprenant :

- Fièvre
- Toux
- Nez qui coule
- Mal de gorge
- Difficulté à respirer
- NOTE: Cette liste n'est pas exhaustive, car la COVID-19 présente un large éventail de symptômes imprévisibles.

En acceptant ce règlement vous souscrivez à ce qui suit :

- Je comprends les symptômes ci-dessus et j'affirme que ni moi-même ni aucun des membres de mon ménage n'avons actuellement ni les symptômes énumérés ci-dessus ni aucun autre symptôme inhabituel ou inexplicable lié à la santé, ou ne les avons eus au cours des 14 derniers jours.
- Je déclare qu'aucun cas de COVID-19 n'a été diagnostiqué chez moi ni chez aucun des membres de ma famille au cours des 14 derniers jours.
- Je déclare que ni moi ni aucun des membres de ma famille n'avons été sciemment exposés, au cours des 14 derniers jours, à une personne ayant reçu un diagnostic de COVID-19.

- Je déclare que ni moi-même ni aucun des membres de mon ménage n'avons effectué de voyage international au cours des 14 derniers jours.
- Je comprends que l'association La Voie d'Un Ange ainsi que les Organisateurs et bénévoles ne peuvent être tenu responsable de toute exposition à la COVID-19 qui serait causée par des informations erronées présentées sur les formulaires fournis par toute personne présente durant toute la durée de l'évènement. Je comprends que l'association La Voie d'Un Ange ainsi que les Organisateurs et bénévoles ont mis en place une politique de santé et de sécurité comportant des mesures renforcées visant à contribuer à prévenir la propagation de la COVID-19. Je confirme que cette politique m'a été communiquée avant le début de l'évènement et je comprends mes rôles et responsabilités dans le respect de cette politique et dans l'appui à sa mise en œuvre.
- Une décharge de responsabilité sera également à compléter et signer sur place pour les 2 journées de l'évènement.